



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Le 17 juillet 2021 à 16h00
Monsieur Jean-Louis AYCART
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
17 juillet 2021 à 16h00.

CONSIDÉRANT qu 'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur **Jean-Louis AYCART**, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur **Jean-Louis AYCART**, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil *le 17 juillet 2021 à 16h00.*

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

08 JUL 2021



Robert MÉNARD



Notifié le
Notification reçue le
Publié le
Certifié exécutoire, le Maire

Partie réservée au visa
de la Sous-Préfecture

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Le 02 août 2021 à 11h30
Madame Marine JAOUL
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
le 02 août 2021 à 11h30.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame **Marine JAOUL**, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame **Marine JAOUL**, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil *le 02 août 2021 à 11h30.*

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

08 JUIL 2021

Robert MÉNARD





Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Du 09 au 14 août 2021
Madame Stéphanie NAVARRO
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages *du 09 au 14 août 2021*.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame **Stéphanie NAVARRO**, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame **Stéphanie NAVARRO**, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil *du 09 au 14 août 2021*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

08 JUL 2021



Robert MÉNARD



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Du 16 au 21 août 2021
Monsieur Najah ALAMI
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du 16 au 21 août 2021

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à Monsieur *Najah ALAMI*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur *Najah ALAMI*, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les
fonctions d'Officier d'Etat Civil *du 16 au 21 août 2021*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

08 JUIN 2021

Robert MÉNARD





<p>Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Du 30 août au 4 septembre 2021
Madame Meltem ADTAKAN
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages *du 30 août au 4 septembre 2021*

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame Meltem ADTAKAN, Conseillère Municipale.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Madame Meltem ADTAKAN, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil *du 30 août au 4 septembre 2021*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

08 JUIL 2021

Robert MÉNARD

